



levé option d'achat sans suite.

Par YA, le **08/01/2024** à **23:45**

Bonjour ,

nous avons signé une promesse unilatérale de vente ^pour notre bien immobilier ,

l'acheteur a trainé mais a finalement levé l'option d'achat par LR électronique auprès du notaire le 1^{er} décembre 2023 .

Sur la levé d'option et le compromis la date de signature au plus tard le 22 décembre 2023 ,achat sur fond propre sans emprunt .

Le 20 décembre l'acheteur a contacter son notaire ,puis sur ses conseils ,moi même , afin de demander d'user de son droit de substitution et de repousser la vente au 30 janvier 2024 , avec la proposition que le subtituant verse le même séquestre que lui même ,soit 5 pour cent du prix total .

Après avoir demandé conseils a mon notaire nous avons accepté cette proposition et depuis , plus de nouvelles , pas de signature du nouvel avenant , l'acheteur ne répond plus ,sa notaire nous fait patienter sans pouvoir le joindre .

Ma question est; que se passe t il si la vente ne se réalise pas et dans quels délais doit elle se réaliser ? ,pour le moment le délais de vente qui était au plus tard le 22 décembre est dépassé .

je vous remercie de votre aide .

Bien cordialement .